



Rapport d'activité 2023

Permanence d'accès aux soins et à la santé d'Argentan

Centre hospitalier d'Argentan
47 rue Aristide Briand
CS 50209
61203 Argentan Cedex
02.33.12.30.01
pass@ch-argentan.fr

SOMMAIRE

I) INTRODUCTION

II) CADRE LEGISLATIF

III) PRESENTATION DE LA PASS

- a) Localisation et descriptif du service
- b) Composition de l'équipe
- c) Organisation
- d) Planning de l'équipe

IV) BILAN D'ACTIVITE

- a) La file active : graphique et analyse
- b) Les différentes activités de l'équipe : Secrétariat, Activité médicale (missions + chiffres, graphiques), IDE, assistante sociale (missions + chiffres graphiques)

V) PROJETS REALISES EN 2023

Annexe 2

VI) DIFFICULTES RENCONTREES

VII) PROJETS POUR 2024

I) INTRODUCTION

Définition

La Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS) a pour objectif de faciliter l'accès aux soins et l'accompagnement social pour les personnes les plus démunies et marginalisées qui éprouvent souvent des difficultés à faire valoir leurs droits à l'assurance maladie. C'est un lieu d'accueil, d'information, de prévention et d'orientation.

Le financement de la PASS

Les PASS sont financées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), que ce soit le personnel (médical, paramédical et non médical) et certains actes effectués au sein du service.

Pourquoi le rapport d'activité ?

L'objectif de ce rapport d'activité est de présenter et expliquer l'activité de notre PASS, nos actions réalisées, nos difficultés rencontrées et les perspectives pour l'année suivante.

Ce document peut être mis à disposition auprès des directions institutionnelles, des financeurs, des membres de COPIL et de nos partenaires.

Il permet également à notre structure de prendre du recul et d'analyser sa pratique. C'est un outil d'information et de communication à part entière.

II) LEGISLATION

La PASS s'inscrit dans la **loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions**. Elle introduit la prise en compte de la précarité par le système de santé et la mise en place des PRAPS.

La Circulaire n° 736 du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des établissements de santé, installe les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS).

La circulaire du 19 février 2002 relative au Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) en faveur des personnes en situation de précarité rappelle la définition du public ciblé par le PRAPS, c'est-à-dire les **critères** d'une personne en situation de **précarité** :

- Absence totale ou partielle de couverture sociale
- Difficultés financières, difficultés liées au logement
- Isolement social
- Difficultés liées à l'emploi
- Public spécifique tel que les migrants
- Personne en sortie de détention.

La circulaire du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS est une volonté nationale d'améliorer et de **réaffirmer le fonctionnement des PASS**, dans le cadre du plan pluriannuel contre la **pauvreté et pour l'inclusion sociale**. Il s'agit notamment de coordonner l'ensemble de l'action sociale en direction de ces publics et de **favoriser l'offre de soins de proximité**.

La circulaire du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières a pour objectif de fournir un référentiel actualisé des PASS :

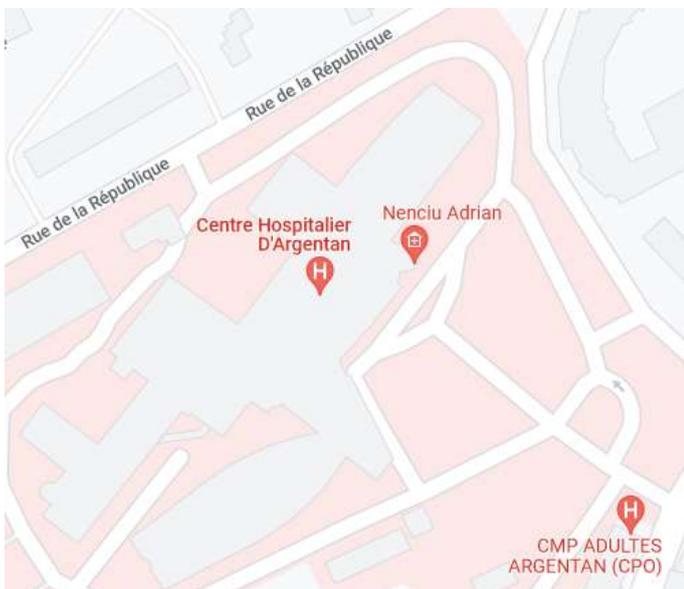
- **Rappel de la mise en œuvre du comité de pilotage** (contribue à la dynamique de la PASS et au renforcement des partenariats intra et extra hospitaliers)
- **La PASS, partenaire privilégié des urgences** : un accès direct aux soins pour des patients relevant de son champ d'action, et ainsi leur éviter un recours inapproprié aux urgences
- **Soins bucco-dentaire** : orienter les patients PASS et faciliter un accès aux soins bucco dentaires
- **Aller vers** : Développer le « Aller-vers » dans le but de faire connaître la PASS auprès des personnes les plus éloignés des soins.

III) PRESENTATION de la PASS d'ARGENTAN

La PASS d'Argentan existe depuis 2009. Elle est située au sein du Centre Hospitalier. Le bureau de la secrétaire et de l'assistante sociale est commun et identifié par le logo identique à toutes les PASS. Il est à proximité de l'entrée principale afin d'être accessible facilement. Le bureau pour les consultations avec le médecin et l'infirmière se situe également au rez-de-chaussée, à proximité du bureau de l'assistante sociale, au niveau des consultations externes.

a) *Localisation de la PASS*

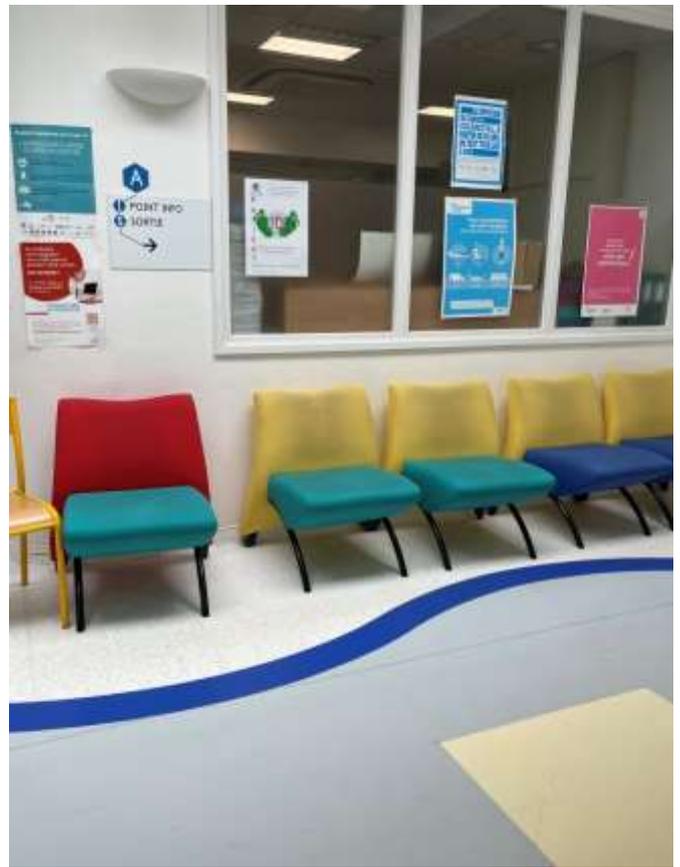
La PASS se situe au 47 Rue Aristide Briand à Argentan.



Bureau assistante sociale/secrétariat



Entrée salle de consultation médicale



Salle d'attente

Salle de consultation médicale



b) *Composition de l'équipe*

Mme HEUZE Laetitia (0.10 ETP)	Cadre de Santé	02.33.12.32.04
Dr REDISSI Ali (0.10 ETP)	Médecin	02.33.12.37.29
Mme LAGRANGE Noémie (0.30 ETP)	Assistante sociale	02.33.12.30.01
Mme LECROSNIER Odile (arrivée en Avril – partie en Juin)	Assistante sociale	02.33.12.30.01
Mme DUCROT Pascale (0.50 ETP) Arrivée en Septembre	Assistante sociale	02.33.12.30.01
Mme MACHUT Camille (0.40 ETP)	Infirmière	02.33.12.56.66 (lundi après-midi et jeudi)
Mme BRUNEAU Amélie (0.10 ETP) Arrivée en Avril	Infirmière	02.33.12.56.66 (vendredi après-midi)
Mme LEVEILLE Laura (0.30 ETP)	Secrétaire	02.33.12.37.38

c) *Présence de l'équipe*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mme LAGRANGE	9h/12h00				9h/17h00
Mme DUCROT		9h/16h30		9h/16h30	9h/12h30
Mme LEVEILLE	9h/12h00			9h/17h00	
Mme BRUNEAU					13h/17h00
Mme MACHUT	9h/16h30			9h/17h30	
Dr REDISSI				14h/17h00	

d) *Planning des professionnels de la PASS*

	Matin	Après Midi
Lundi	Présence sur la permanence de l'assistante sociale, la secrétaire et infirmière + actes infirmiers programmés	Permanence au Secours Populaire une fois par mois Présence à la Permanence : assistante sociale et infirmière
Mardi	Permanence aux Restos du Cœur une fois par mois	Présence de l'assistante sociale
Mercredi	x	x
Jeudi	Staff d'équipe Présence de l'équipe (secrétaire, assistante sociale et infirmière) Rendez-vous programmés et permanence	Consultations médicales Dr REDISSI avec l'infirmière
Vendredi	Permanence de l'assistante sociale avec ou sans rendez-vous	Consultations médicales enfants

e) *Organisation du service*

Dans le cas où un patient se présente aux urgences, en dehors du jeudi, le service fait appel en priorité à l'assistante sociale.

En l'absence de l'infirmière, nous faisons appel à la cadre de santé pour la délivrance des traitements et pour les soins infirmiers, nous programmons des rendez-vous.

Le service reçoit principalement les personnes sur rendez-vous pour les consultations médicales. Elles ont lieu les jeudis après-midi et sont effectuées en binôme (médecin/infirmière) de 14h à 17h. Des actes infirmiers peuvent être effectués les lundis, jeudis et vendredis matin (Bilan sanguin, Prise de constantes, ECG, Accompagnement physique en imagerie médicale pour examens, pansements,...).

En revanche, les personnes se présentant sans rendez-vous sont accueillies par l'assistante sociale ou par la secrétaire selon leurs jours de présences (prise de rendez-vous, information, orientation...).

Les démarches administratives sont faites avec ou sans rendez-vous avec l'assistante sociale.

- **Accueil et secrétariat**

Le secrétariat assure l'accueil physique le lundi matin et jeudi, puis, l'accueil téléphonique du lundi au vendredi.

Les principales missions de la secrétaire sont :

- Informer, orienter les patients (si droits communs : médecin généraliste, spécialiste, partenaires ...)
- Prise de rendez-vous
- Réception et photocopie des documents nécessaires à l'enregistrement des dossiers médicaux/sociaux
- Vérification des droits (sécurité sociale /mutuelle)
- Cotation sur le recueil de données des différents actes effectués
- Organisation et participation à des réunions
- Préparer les bons de circulation des consultations PASS du jeudi après-midi (programmés et non programmés)
- Gestion des mails en lien avec l'équipe PASS
- Préparation des dossiers avant les consultations
- **Activité médicale**

La PASS propose des consultations de médecine générale assurées par le Dr Redissi. Elles sont réduites en temps du fait que le médecin soit polyglotte en parlant 4 langues (français, arabe, anglais, allemand), ce qui facilite et évite de faire appel à un interprétariat. Pour une première consultation, nous réservons un créneau d'environ 30 minutes et pour les consultations de suivis ou tout simplement des patients connus, nous réservons un créneau d'environ 15 minutes.

L'activité médicale de la PASS est assurée le jeudi de 14h00 à 17h00. Tous les vendredis de 15h00 à 16h00, un créneau est réservé pour les enfants de plus de 6 ans en pédiatrie avec le Docteur EL NABOUCH. Ce créneau permet aux familles d'obtenir des rendez-vous pour les enfants dans un délai raisonnable. Sans ce créneau, les enfants auraient environ 3 à 4 mois d'attente pour un rendez-vous.

Les enfants de moins de 6 ans sont orientés en PMI.

- **Activité en soins infirmiers**

Deux infirmières sont présentes sur la PASS du Centre Hospitalier d'Argentan : Mme BRUNEAU Amélie (depuis avril 2023) et Mme MACHUT Camille. L'infirmière reçoit les lundis et les jeudis matin sur rendez-vous pour effectuer ses soins. Lors de la consultation médicale, l'infirmière assure différents actes.

Le rôle de l'infirmière est :

- Préparation des dossiers en vue des consultations

- Réaliser les soins sur prescription médicale (bilan sanguin, pansements, prise de constantes, ECG (acté délégué sur prescription), injection sous cutanés ou intramusculaires)
- Coordonner les suites de la consultation (prise de rendez-vous médicaux avec les professionnels de la PASS, d'examens complémentaires, de rendez-vous avec des spécialistes)
- Délivrer les traitements et expliquer les traitements à la personne
- Vérifier le stock des vaccins disponibles pour la PASS, en lien avec la pharmacie
- Inventaire matériel au bon déroulement des consultations paramédicales (commande matériel de prélèvement) et médicales (maintenance de l'otoscope et du glucomètre)
- Coordonner et accompagner les personnes dans les prises de rendez-vous lorsque les soins ne sont pas réalisables à la PASS

La présence médicale et paramédicale au sein de la PASS permet d'orienter et de coordonner des soins : relais vers l'infirmière de la PASS, la pharmacie du centre hospitalier, les pharmacies de ville lorsque les droits des patients sont ouverts, les dentistes (plus spécifiquement ceux exerçant au Centre hospitalier d'Argentan) et vers des médecins spécialistes. Le médecin engage des prescriptions d'actes infirmiers qui sont réalisés au sein de la structure PASS du CH d'Argentan.

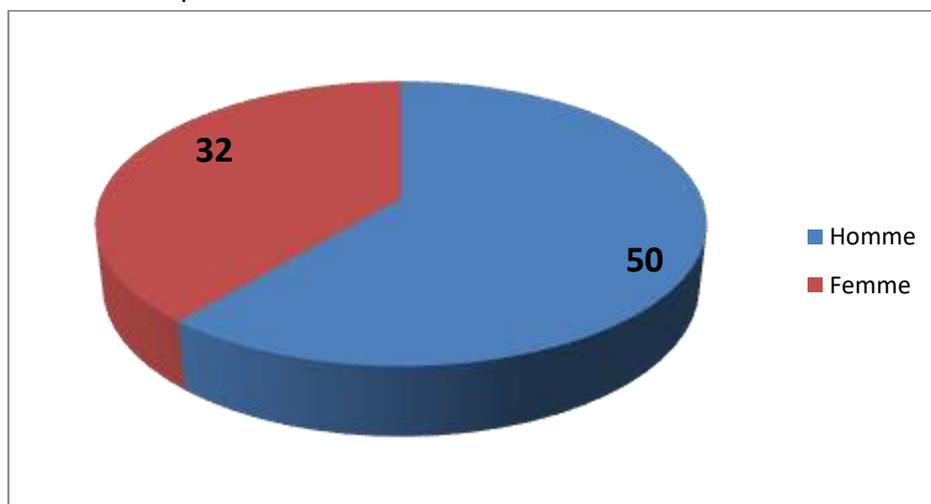
IV) BILAN D'ACTIVITE

File Active : graphique et analyse

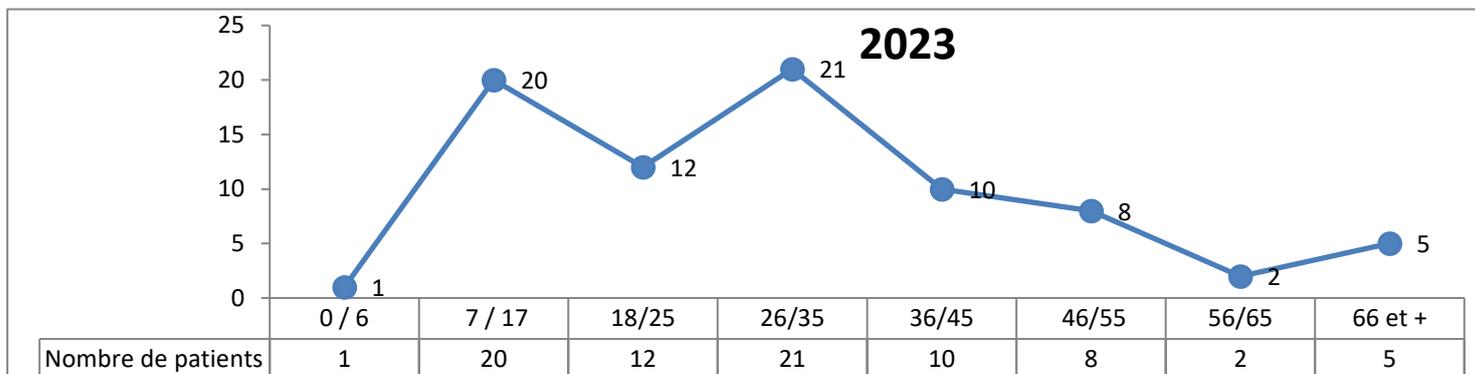
En 2023, nous comptons **82** personnes dans notre file active : **50** hommes et **32** femmes. Sur ses 82 personnes, **56** étaient de nouveaux patients (40 hommes et 16 femmes).

Dans notre file active 2023, une erreur est présente puisqu'elle est inférieure au nombre de patients étant venu en consultation.

56 nouveaux patients se sont présentés en 2023.



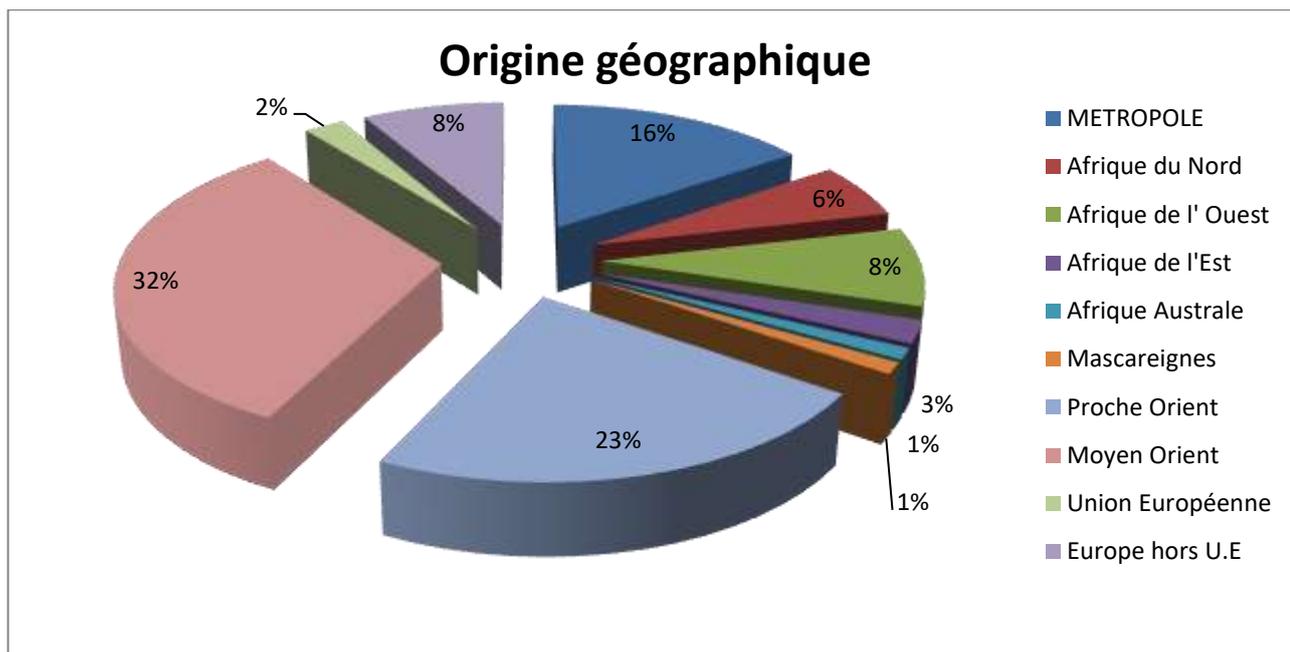
- Tranche d'âge



Nous constatons que la tranche d'âge des 26/45 ans est la plus représentée par **43%** de notre file active en 2022. De plus, nous remarquons également que la tranche d'âge 7/17 ans, est celle qui a le plus augmenté en 2022, avec un nombre de 16 patients supplémentaires.

- **Origine géographique**

En 2023, une grande majorité de nos patients est originaire du Moyen Orient avec **32%** de notre file active, **23%** du Proche Orient et **16%** en Métropole.



- **Orientation des partenaires**

Une grande majorité de personnes suivis par la PASS sont orientés par le Centre Accueil Des Demandeurs d'Asile (CADA) et l'association Coallia (accueil des réfugiés).

Ensuite, une autre majorité de personnes viennent de leur initiative ou par le biais de leur entourage

Activité médicale

Consultations	Adultes	Pédiatriques	TOTAL
Première consultation	85	27	112
2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} consultation de suivi	73	13	86
5 ^{ème} consultations de suivi	46	0	46
TOTAL	204	40	244

45 consultations programmées n'ont pas été honorées.

La consultation au sein de la PASS du centre Hospitalier d'Argentan est une consultation de médecine générale comparable à une activité libérale de ville. Celle-ci est assurée les jeudis de 14h à 17h.

Pour les migrants, nouveaux arrivés, des dépistages sont proposés (tuberculose, hépatites B et C, VIH).

Après chaque consultation, il est possible, selon les besoins identifiés, d'orienter les patients vers un spécialiste.

Diagnostics et pathologies

Pour l'année 2023, nous avons vu en consultations un total de 111 patients dont 81 nouveaux, pour cette année.

Les principaux motifs de consultation sont pour une grande majorité :

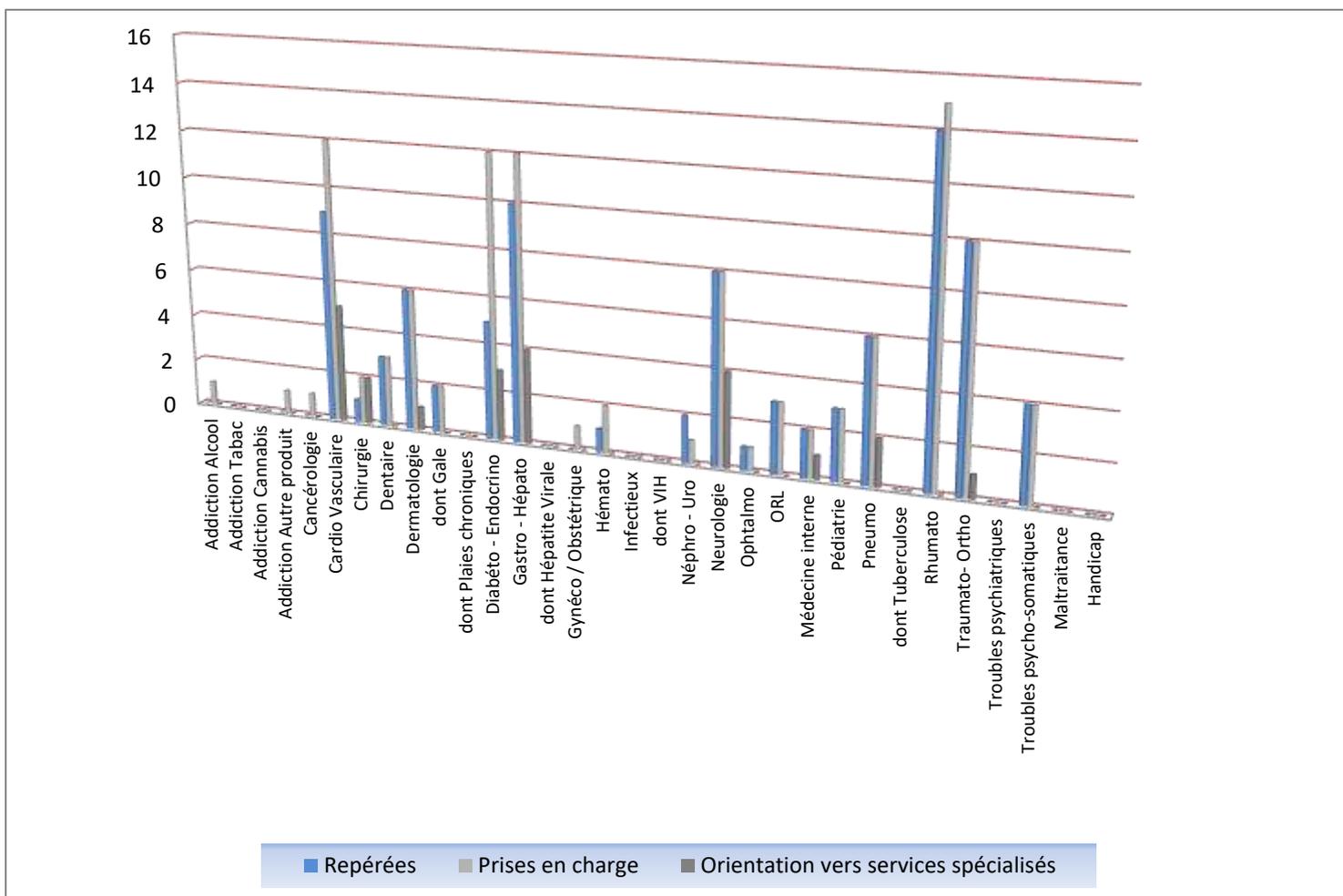
- La rhumatologie avec un nombre de 15 patients
- L'hépatogastro avec un nombre de 12 patients – surtout avec un nombre d'hépatite B diagnostiqué
- La cardiologie avec un nombre de 12 patients

Après chaque nouvelle consultation, nous avons demandé en systématique, une radio pulmonaire dans le cadre de dépistage de la Tuberculose, où, des cas suspects sont trouvés.

La majorité des patients ont bénéficiés aussi d'un dépistage de l'Hépatite B - C et VIH.

On a diagnostiqué une dizaine d'Hépatite B qui ont été orientés vers un spécialiste.

A noter, malheureusement, 45 rendez-vous posés n'ont pas été honorés.



Activité en soins infirmiers

Pour l'année 2023, le nombre de consultations ont augmenté par rapport à l'année précédente ; **258** consultations sur l'année 2023 (156 en 2022) dont **72** premières consultations (61 en 2022) et **186** consultations de suivi (95 en 2022). Les motifs de recours auprès de l'IDE de notre PASS sont principalement pour des examens complémentaires prescrits par le médecin de la PASS en majorité : **94** prises de sang ont été réalisées, **13** injections de vaccins, **90** prise de constantes, **11** ECG et **129** délivrances de traitements.

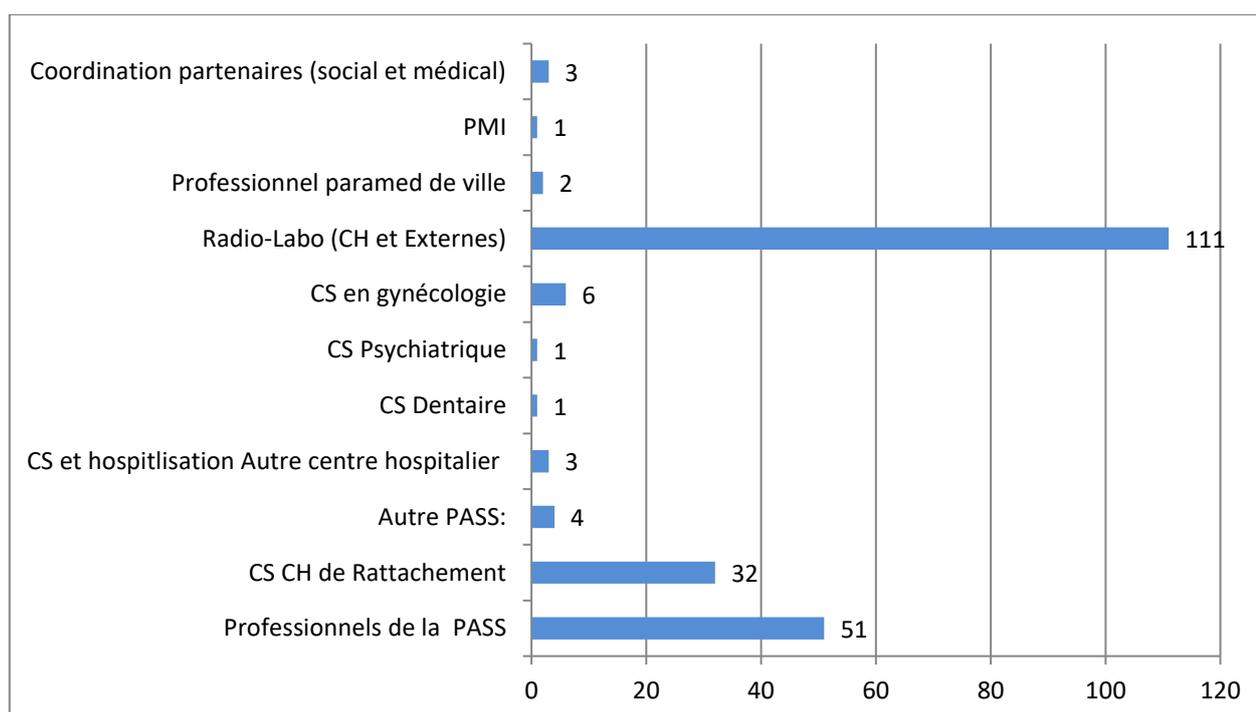
Consultations	Nombre
Première consultation	72
Cs de suivi	186
TOTAL	258

Coordination de parcours

L'IDE a un rôle de coordination et d'accompagnement dans les suites de la consultation médicale, notamment pour la prise de rendez-vous complémentaires (prise de sang, vaccins, radios, consultations spécialisés).

258 consultations en 2023, dont **44** sans rendez-vous et **53** non honorés.

215 actes de coordinations de parcours ont été effectués.



Activité sociale

L'assistante sociale a pris en charge **45** patients en 2023 (chiffre équivalent à l'année 2022).

En septembre 2023, nous avons accueilli, Madame Ducrot Pascale à 50% sur la PASS.

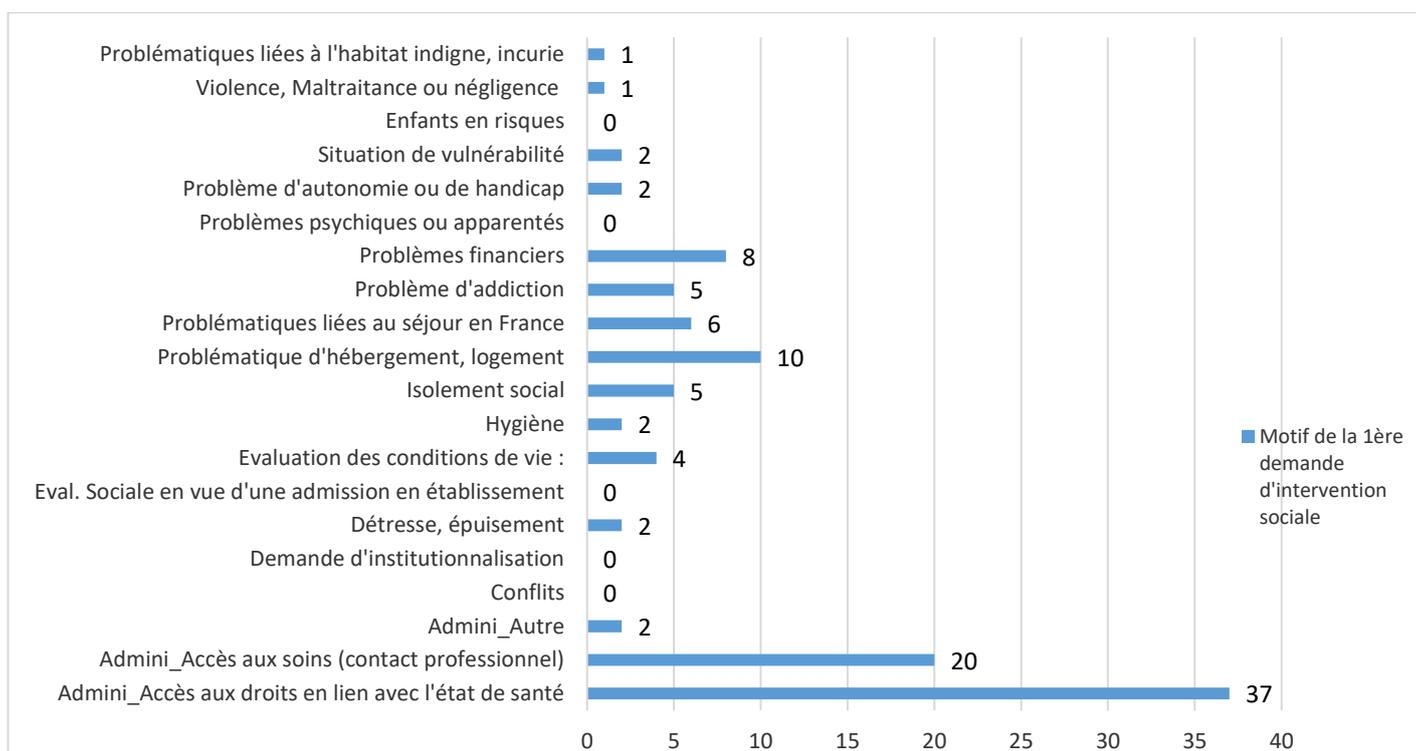
Au cours de l'année 2023, les principaux motifs de demande ont concerné l'accès aux droits et aux soins. Nous avons reçu des patients avec absence de couverture sociale, nous avons fait des demandes d'Aide Médical d'Etat (AME) et de Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Nous constatons que le délai de traitements des demandes d'AME est très long depuis que la gestion des dossiers est faite en région parisienne, parfois nous sommes sans réponse. Ce qui rend difficile l'orientation vers le droit commun.

Depuis 2016, une convention a été signée entre la CPAM et la PASS. Cette convention permet d'accéder à l'espace partenaire et de pouvoir suivre les demandes.

Les demandes de CSS sont étudiées dans les plus brefs délais, permettant au public de la PASS d'accéder aux soins plus rapidement.

Les patients pris en charge sont principalement adressés vers les consultations médicales par nos partenaires (CADA, SPADA, Mediadom, mission locale, CCAS). L'assistante sociale intervient lorsque les personnes ne sont pas ou plus suivies par un travailleur social ou parfois en collaboration avec les partenaires (ouvertures de droits, démarche de logement, réorientation, lien avec la PMI).

L'équipe de la PASS rencontre régulièrement la Croix Rouge depuis l'instauration des maraudes sur le secteur d'Argentan ce qui permet d'orienter ou d'alerter l'association lorsque l'on accueille des personnes sans domicile fixe.



V) RAPPORT FINANCIER

Bilan financier 2023 (Annexe 1)

VI) PROJETS REALISES EN 2023

Signature nouvelle Convention CPAM

Mise à jour de notre fiche information du service PASS (annexe 2)

Rencontre de la CPAM le 01 Juin 2023 pour mettre en place le DSUV

Rencontre de l'EMPP d'Alençon le 22 Juin 2023 pour partenariat

CPOM le 20/11/2023

VII) DIFFICULTES RENCONTREES

La mise en place de l'Aller vers du fait de changement d'équipe

Nous constatons que dû à une augmentation de notre file active sur l'année 2022-2023, le désert médical de notre territoire entraine une difficulté de retour vers le droit commun (départ massif à la retraite de médecins de ville non remplacés). De ce fait, nous sommes sollicités par de nombreux appels, de prises de rendez-vous sur la PASS alors que de nombreux patients relèvent du droit commun.

La difficulté de trouver pour nos patients des rendez-vous avec certains spécialistes (dermatologues, neurologues, ...), non présents sur notre établissement, ainsi que, leur prendre leur rendez-vous dans un délai raisonnable. Par ailleurs, de nombreuses spécialités étant présentes sur le Centre Hospitalier d'Argentan, du fait du contact direct avec les secrétariats est une chance pour notre PASS.

Problématique sur les retours des demandes AME auprès de la CPAM, du fait que l'on n'ait pas l'accès au portail partenaires.

VIII) PROJETS ET PERSPECTIVES POUR 2024

- Concrétiser le « aller vers », rencontre M. Bordeaux
- Convention CPAM qui devrait se mettre en place
- Revoir les conventions CLAT – CeGIDD qui sont-en attente
- Organiser le COPIL qui se déroulera en Juin 2024 concernant les années 2022 et 2023
- Remettre à jour la fiche parcours urgences/PASS
- Nouvelle organisation pour la délivrance des traitements à la pharmacie de l'hôpital
- Aller à la rencontre des pharmacies afin de se faire connaître et faire du lien
- Envisager également de mettre en place des actions de prévention (VIH, Anti-tabac)

CONCLUSION

Au cours de l'année 2024, nous souhaitons poursuivre les permanences au Secours Populaire (à raison de deux fois par mois sur deux demi-journées les lundis et jeudis) et aux Restos du Cœur (à raison de deux fois par mois, un mardi matin et un vendredi matin).

Nous envisageons également de réaliser des actions de prévention (VIH, Anti-tabac).

Nous poursuivons également les rencontres partenariales afin de renforcer la coordination entre les partenaires et la PASS.

Au vu du renouvellement de la convention PASS-CPAM, un accès au portail partenaires sera mis en place.

Des créneaux de consultations médicales sont encore pris pour certains patients ayant maintenant des droits, suite, au manque de médecins généralistes en ville.

FICHES ANNEXES

Annexe 2



Permanence d'Accès aux Soins de Santé

*Depuis 2013, la PASS accueille des patients
au sein du CH d'ARGENTAN.*

Le rôle de la PASS :

- **Repérer et évaluer** la problématique médico-sociale globale
- **Accompagner** aux soins des personnes en difficultés et en situation de précarité
- **Coordonner et rechercher** des partenariats pour un accompagnement adapté aux soins
- **Relais** entre les différentes institutions et les professionnels sanitaires et sociaux
- **Consultations infirmières** : pansements, vaccins, soins éducatifs, prévention...
- **Consultations médicales**
- **Entretiens avec l'assistante sociale**

A qui s'adresse la PASS ?

A toute personne présentant deux problèmes médicaux dont une difficulté dans l'accès aux soins et au moins deux autres situations sociales de la liste suivante :

- ✓ Absence de couverture sociale, d'aide sociale
- ✓ Absence de mutuelle (associé à une autre problématique)
- ✓ Sans domicile fixe
- ✓ Situation d'isolement
- ✓ Absence de ressources (ou ressources très faibles)

L'équipe :

- **Dr REDISSI Ali** : médecin
- **Laetitia HEUZE** : Cadre de Santé
- **Laura LEVEILLE** : Secrétaire : poste 3738
- **Noémie LAGRANGE** } Assistante sociale : poste 3001
- **Pascale DUCROT** } }
- **Amélie BRUNEAU** } Infirmière : poste 5666
- **Camille MACHUT** } }

Permanence médicale
Chaque jeudi
De 14h00 à 17h00

- Si vous rencontrez ce type de situation, n'hésitez pas à contacter l'équipe.